



(12) DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 38844 A1

(51) Cl. internationale :
**B65D 43/02; B65D 85/34;
B65D 6/00**

(43) Date de publication :
28.02.2017

(21) N° Dépôt :
38844

(22) Date de Dépôt :
12.02.2016

(30) Données de Priorité :
13.03.2015 ES ES201500187U

(71) Demandeur(s) :
VICENTE FENOLLOSA, S. L., Espace Porte d'Anfa N°3 Rue Bab Mansour Casablanca (ES)

(72) Inventeur(s) :
VICENTE FENOLLOSA ESTEVE ; JOSE FRANCISCO, NAVARRO MECHÓ

(74) Mandataire :
ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY TMP AGENTS

(54) Titre : **BOITE EN BOIS NATUREL OU RECUPERE AVEC COUVERCLE ACCOUPABLE**

(57) Abrégé : La présente invention concerne une boîte en bois naturel ou récupéré avec son couvercle correspondant, prévue de préférence et fondamentalement pour maintenir l'inviolabilité du produit contenu dans la boîte. En correspondance avec la zone supérieure des tabliers est établie dans sa zone moyenne une rainure longitudinale avec un onglet, rainure formellement et dimensionnellement adaptée à des languettes définies aux extrémités d'un couvercle, de longueur en accord avec la longueur de la boîte. figure 4

BOÎTE EN BOIS NATUREL OU RÉCUPÉRÉ AVEC COUVERCLE ACCOUPlable

5

DESCRIPTION**OBJET DE L'INVENTION**

10 La présente invention concerne une boîte en bois naturel ou récupéré avec son couvercle correspondant, prévu de préférence et fondamentalement pour maintenir l'inviolabilité du produit contenu dans la boîte, ainsi que pour permettre le transport manuel de celle-ci en saisissant une poignée conformée dans le propre couvercle et également pour augmenter sa surface d'impression et de communication du produit conditionné.

15

ANTÉCÉDENTS DE L'INVENTION

20 Normalement, les boîtes en bois naturel ou récupéré destinées à contenir et commercialiser certains types de produits, comme le sont les produits horticoles et les fruits, comme les fraises, les cerises, les oranges ou d'autres, présentent la particularité que la fermeture de la boîte une fois pleine est réalisée par le biais d'une lame en guise de maille évitant l'accès direct au produit, sa protection, que le produit ne tombe et permettant en même temps la ventilation de celui-ci.

25

Cependant, ce type de lames qui parfois sont agrafées ou collées aux faces latérales de la boîte et d'autres fois sont encastrées dans les coins saillants de la partie supérieure de la boîte, présentent le problème de se détacher de manière excessivement simple, ou bien elles présentent un caractère non viable, en cas d'utilisation d'agrafes ou d'adhésif.

30

Ces boîtes présentent non seulement les problèmes cités ci-dessus, mais également leur transport doit être réalisé par le biais de l'emploi des deux mains de l'utilisateur, du fait de ne pas disposer d'un moyen de saisie disposé sur sa zone centrale, ce qui évidemment suppose une contrainte au moment de la manipulation d'autres produits.

35

DESCRIPTION DE L'INVENTION

La boîte faisant l'objet de l'invention a été conçue pour résoudre la problématique précitée,
5 d'une manière simple et très efficace.

Pour cela, et en partant de la structuration conventionnelle de ce type de boîtes en bois
naturel ou récupéré, destinées à contenir des produits horticoles et des fruits et analogues, à
base d'un corps prismatique rectangulaire, ouvert sur sa partie supérieure, qui incorpore en
10 correspondance avec ses arêtes intérieures verticales des renforts prismatique-triangulaires,
présente la particularité qu'en correspondance avec la zone moyenne supérieure des
tabliers est établie une rainure longitudinale, avec un onglet, dans laquelle sont destinées à
s'emboîter les extrémités du couvercle correspondant en bois naturel ou récupéré.

15 Plus précisément, le couvercle en bois naturel ou récupéré est constitué par un corps
lamellaire de longueur en accord à la longueur de la boîte, et dont la largeur peut être
légèrement inférieure à la largeur de la boîte, afin d'éviter lesdits renforts prismatique-
triangulaires établis sur les coins internes de la boîte, ou bien présenter une largeur
correspondante, avec la particularité d'incorporer une série de chanfreins en
20 correspondance avec leurs arêtes, pour ne pas interférer avec lesdites pièces de renfort.

En tous cas, le couvercle est pourvu sur ses bords extrêmes et d'une manière centrée de
languettes destinées à s'emboîter dans les rainures précitées et prévues à cet effet sur les
tabliers de la boîte.

25 Le couvercle est également pourvu de deux ouvertures longitudinales larges entre lesquelles
est déterminée une anse de saisie manuelle pour permettre le transport du couvercle avec la
boîte incluse et le produit contenu dans celle-ci, car l'enclenchement que déterminent les
languettes centrales des bords extrêmes du couvercle permet une liaison sûre entre le
30 couvercle et la boîte, et par conséquent de l'ensemble par saisie par le biais desdites
fenêtres.

L'évidement en guise d'onglet prévu en correspondance avec les rainures du tablier permet
d'introduire le doigt de l'utilisateur et tirer le tablier vers l'extérieur pour permettre la

déformation élastique de celui-ci et la libération ou emboîtement de la languette correspondante du couvercle.

5 En conséquence, le couvercle présentera une rigidité élevée, les tabliers pouvant se déformer élastiquement lors de leur traction à partir desdits onglets, déformation à laquelle n'est pas soumise la boîte lors des manipulations de transport manuelle de celle-ci à partir de l'anse définie sur le couvercle, de ce fait ledit moyen de fermeture est très sûr et efficace.

10 Ledit couvercle peut compter en outre sur d'autres fenêtres pour faciliter la ventilation du produit contenu dans la boîte, sa conception pouvant être de multiples configurations, toujours adaptable aux dimensions du contour de la boîte, indépendamment du nombre de fenêtres ou d'ouvertures prévues dans celle-ci.

15 Comme on peut observer, avec la boîte pleine de produit et avec le couvercle accouplé à celle-ci, le produit est complètement protégé, ou ce qui revient au même, il est inviolable du fait qu'on ne peut pas l'extraire sans l'extraction préalable du couvercle correspondant, en demeurant en outre parfaitement ventilé et en facilitant le transport avec une seule main en saisissant directement l'anse conformée dans le couvercle.

20

DESCRIPTION DES DESSINS

25 Pour compléter la description suivante et afin d'aider à une meilleure compréhension des caractéristiques de l'invention, selon un exemple préféré de mise en œuvre de celle-ci, on annexe en tant que partie intégrante de ladite description, un jeu de dessins où, à caractère illustratif et non pas limitatif, on a représenté ce qui suit :

30 La figure 1 montre une représentation correspondant à une vue en plan et éclatée d'une boîte en bois naturel ou récupéré avec couvercle réalisée selon l'objet de l'invention.

La figure 2 montre une vue en plan supérieure de l'ensemble de la figure antérieure dûment monté.

La figure 3 montre une vue en perspective de la boîte dépourvue du couvercle

correspondant.

La figure 4 montre une vue en perspective de l'ensemble dûment monté.

- 5 Les figures 5 et 6 montrent des vues similaires aux figures 1 et 2, mais correspondant à une variante de mise en œuvre de l'invention, dans laquelle le couvercle présente des chanfreins en correspondance avec ses sommets pour éviter les renforts prismatiques triangulaires définis au sein de la boîte.

10 MISE EN ŒUVRE PRÉFÉRÉE DE L'INVENTION

Comme on peut voir dans lesdites figures, et par rapport aux figures 1 à 4, la boîte préconisée est assistée par un couvercle (1), matérialisé en une pièce en bois naturel ou récupéré, destiné à s'accoupler sur la propre boîte (2), également en bois naturel ou
15 récupéré, sur les tabliers de laquelle sont prévus, à proximité de son bord supérieur, des rainures (3), avec un évidement circulaire central ou onglet (4), dont la fonction sera exposée par la suite.

Sur la boîte (2) est accouplé le couvercle (1), constitué d'une pièce en bois naturel ou
20 récupéré lamellaire, dont le contour est tel que la longueur de celui-ci correspond à la longueur de la boîte (2), bien que la largeur dudit couvercle est inférieure à la largeur de la boîte, pour éviter les saillies correspondant aux renforts prismatiques triangulaires (5) qu'incorpore la boîte, avec la particularité spéciale que le couvercle (1) présente sur ses bords extrêmes des languettes saillantes et centrales (6) destinées à s'emboîter et
25 demeurer enclenchées dans les rainures (3) des tabliers de la boîte (2), de manière à ce que du fait de la rigidité du bois naturel ou récupéré lamellaire, pour permettre l'emboîtement desdites languettes (6) dans les rainures (3) il faut tirer sur les tabliers à partir des onglets (4) prévus dans ceux-ci.

30 Le couvercle (1) compte en outre de manière centrée sur deux fenêtres rectangulaires (7) ou de toute autre configuration appropriée, déterminant une anse de saisie manuelle pour permettre le transport de la boîte avec le couvercle accouplé à celle-ci avec une seule main.

Le couvercle (1) peut avoir également d'autres fenêtres (7') qui favorisent la ventilation du

produit contenu dans la boîte.

Selon la variante de mise en œuvre des figures 5 et 6, le couvercle (1') peut présenter la même largeur que la boîte (2), auquel cas les coins d'un tel couvercle (1') présentent un
5 chanfrein (8) pour éviter les saillies correspondant aux renforts prismatiques triangulaires (5) des coins de la boîte (2).

REVENDICATIONS

- 1.- Boîte en bois naturel ou récupéré avec couvercle accouplable, qui étant du type constitué à partir de un corps prismatique rectangulaire, ouvert sur la partie supérieure, qui incorpore en correspondance avec chacune de ses arêtes verticales internes un renfort de configuration prismatique triangulaire, caractérisée en ce qu'en correspondance avec la zone supérieure des tabliers est établie dans sa zone moyenne une rainure longitudinale avec un onglet, rainure formellement et dimensionnellement adaptée à des languettes définies aux extrémités d'un couvercle, de longueur en accord à la longueur de la boîte.
- 2.- Boîte en bois naturel ou récupéré avec couvercle accouplable, selon la revendication 1, caractérisée en ce que le couvercle présente une largeur légèrement inférieure à la largeur de la boîte, en accord à largeur définie entre les renforts prismatiques triangulaires de la boîte.
- 3.- Boîte en bois naturel ou récupéré avec couvercle accouplable, selon la revendication 1, caractérisée en ce que le couvercle présente une largeur en accord avec la largeur de la boîte, en étant prévu qu'elle incorpore ses coins chanfreinés.
- 4.- Boîte en bois naturel ou récupéré avec couvercle accouplable, selon la revendication 1, caractérisée en ce que le couvercle compte sur sa zone centrale sur une paire de fenêtres déterminant une anse de saisie manuelle pour l'ensemble de la boîte avec son couvercle correspondant accouplé à celle-ci.
- 5.- Boîte en bois naturel ou récupéré avec couvercle accouplable, selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que le couvercle est susceptible d'incorporer des fenêtres ou des orifices additionnels de ventilation.

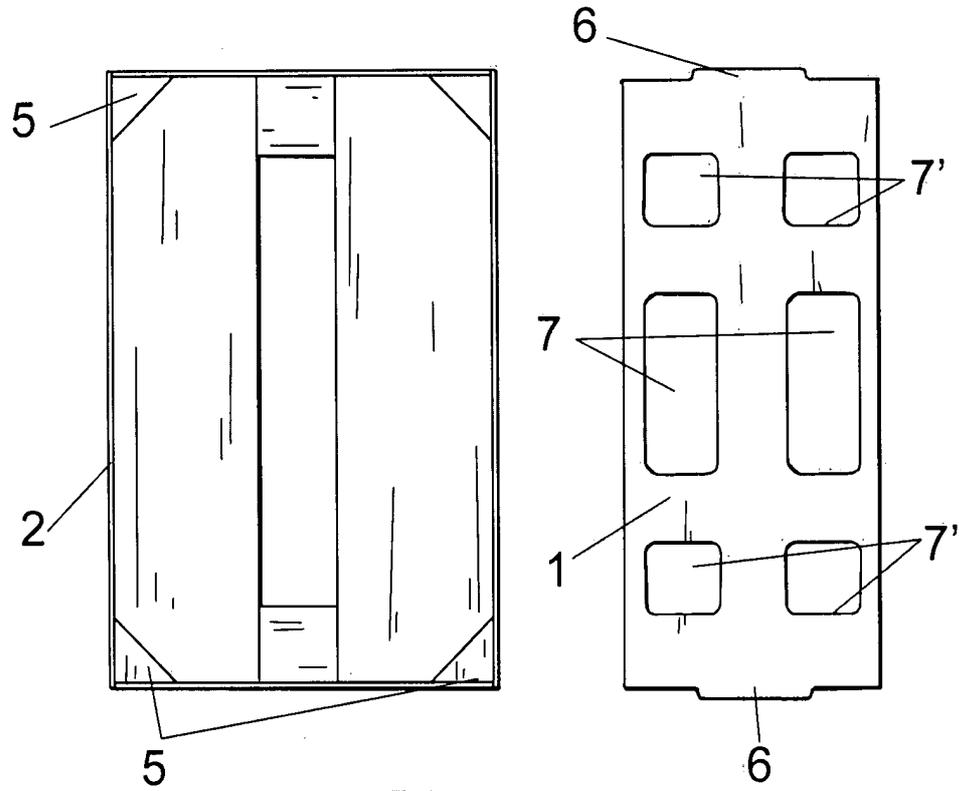


FIG. 1

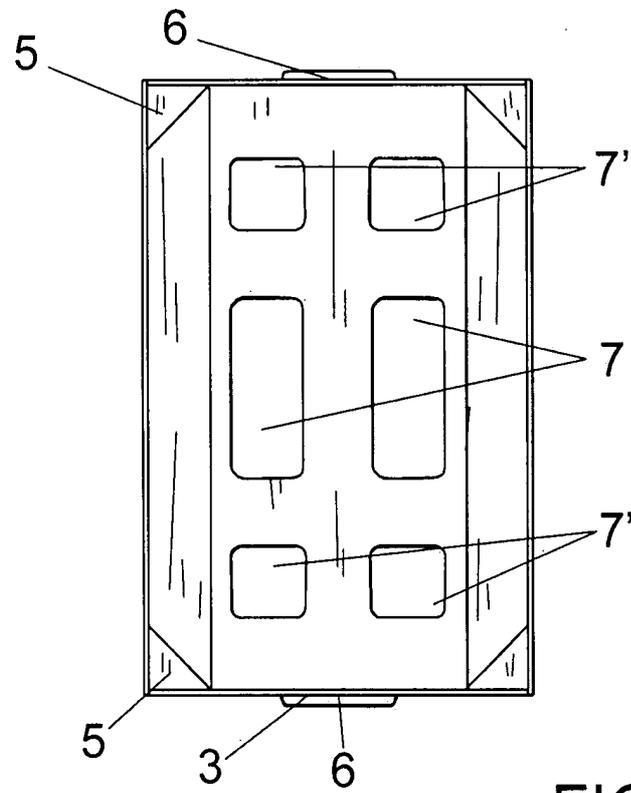


FIG. 2

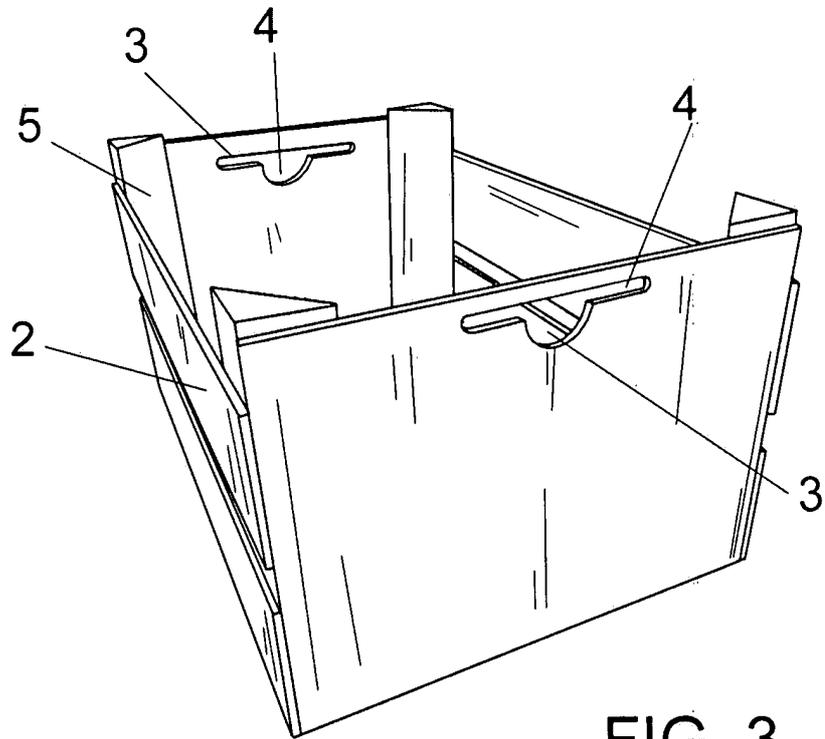


FIG. 3

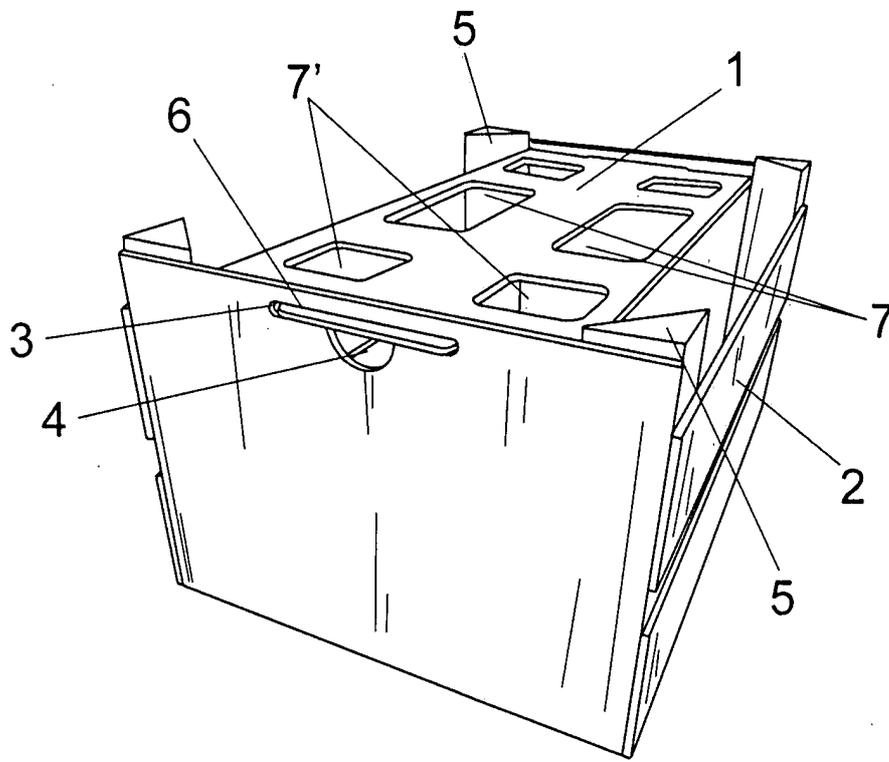


FIG. 4

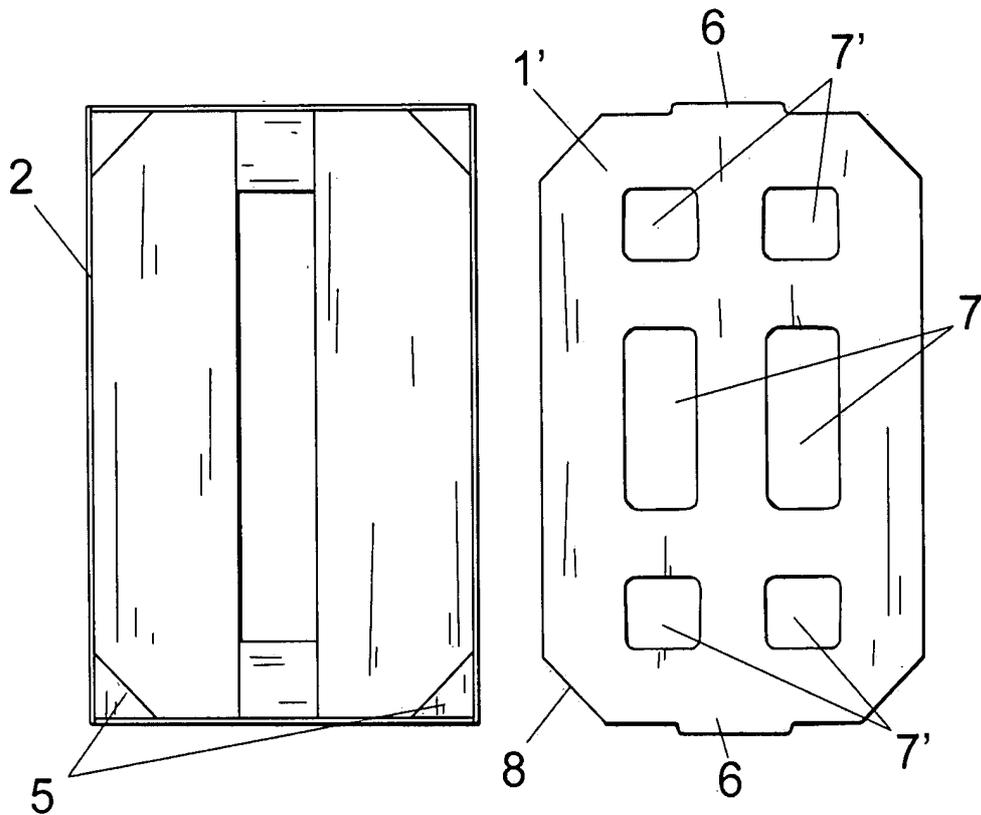


FIG. 5

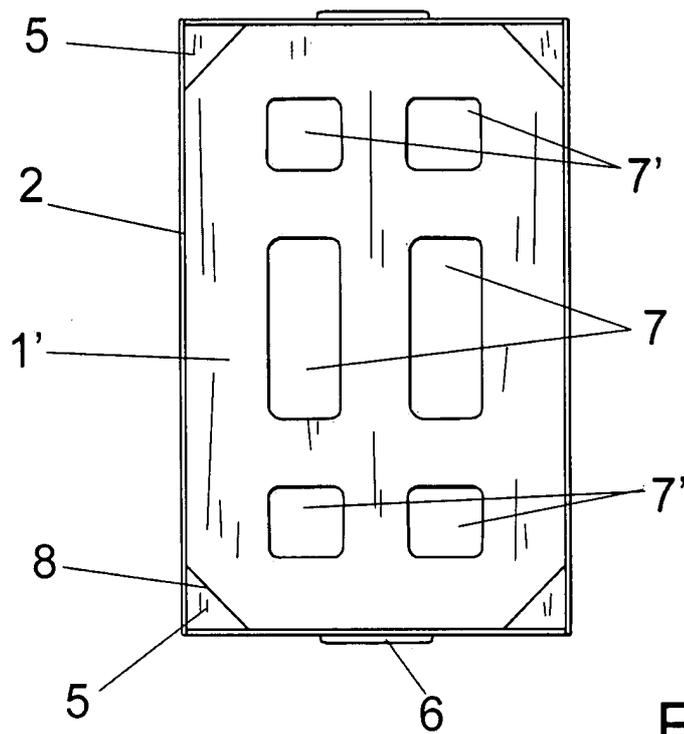


FIG. 6



**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et
complétée par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 38844	Date de dépôt : 12/02/2016 Date de priorité: 13/03/2015
Déposant : VICENTE FENOLLOSA, S. L.	
Intitulé de l'invention : BOITE EN BOIS NATUREL OU RECUPERE AVEC COUVERCLE ACCOUPlable	
<p>Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.</p> <p>Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com, et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu.</p>	
<p>Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :</p> <p>Partie 1 : Considérations générales</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés</p> <p>Partie 2 : Rapport de recherche</p> <p>Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention</p>	
Examineur: L. BELCAID	Date d'établissement du rapport : 10/02/2017
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	

Partie 1 : Considérations générales

Cadre 1 : base du présent rapport

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
5 Pages
- Revendications
5
- Planches de dessin
3 Pages

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : B 65D 43/02, 6/00, 85/34

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Orbit

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
Y	EP2110334 ; SIST S Y PROCESOS DE EMBALAJE [ES] ; 2009-10-21 <i>Paragraphes [39-42], figures 1-3, 16-17</i>	1-5
Y	FR2046844 ; SIEBEN HANS HERMANN [DE] ; 1971-03-12 <i>Tout le document</i>	1-3, 5
Y	FR2932778 ; BLANCHET [FR] ; 2009-12-25 <i>Page 1, lignes 10-26 ; figures 1-2,4</i>	4

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs

-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité		
<i>Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle</i>		
Nouveauté (N)	Revendications 1-5 Revendications aucune	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1-5	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-5 Revendications aucune	Oui Non
<p>Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure</p> <p>D1 : EP2110334 D2 : FR2046844 D3 : FR2932778</p> <p>1. Nouveauté (N) :</p> <p>1.1- Aucun des documents mentionnés ci-dessus ne divulgue une boîte en bois naturel ou récupéré avec couvercle accouplable comprenant toutes les caractéristiques techniques de la revendication 1. D'où l'objet de la revendication 1 est nouveau conformément à l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.</p> <p>1.2- Les revendications 2-5 sont dépendantes à la revendication 1, l'objet des dites revendications est donc nouveau.</p> <p>2. Activité inventive (AI) :</p> <p>2-1. Le document D1, qui est considéré comme l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1, divulgue (<i>les références entre parenthèses s'appliquent au document « D1 »</i>) : une boîte en bois naturel ou récupéré avec couvercle (9) accouplable, qui étant du type constituée à partir d'un corps prismatique rectangulaire, ouvert sur la partie supérieure, qui incorpore en correspondance avec chacune de ses arrêtes verticales internes un renfort de configuration prismatique triangulaire (3), et en correspondance avec la zone supérieure des tabliers est établie dans sa zone moyenne une rainure (8) longitudinale, rainure formellement et dimensionnellement adaptée à des languettes (10) définies aux extrémités d'un couvercle (9), de longueur en accord à la longueur de la boîte. L'objet de la revendication 1 diffère de D1 en ce que la rainure comprend un onglet. Le problème que la présente invention se propose de résoudre peut être considéré comme proposer une boîte de construction simplifiée avec couvercle amovible et facile à transporter.</p>		

La solution proposée dans la revendication 1 de la présente demande ne peut pas être considérée comme impliquant une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13. En effet, cette solution a été déjà employée, dans le même but, dans le document D2 qui divulgue une boîte avec son couvercle amovible et ayant une rainure longitudinale avec un onglet permettant la préhension de la boîte par ses cotés (voir D2, figures 1, 3,7). par conséquent l'introduction de cette caractéristique dans la boîte connue de D1 serait considéré par L'homme du métier comme une solution de développement ordinaire pour avoir une boîte telle que décrite dans la présente invention.

2.2- Les caractéristiques additionnelles des revendications 2, 3,5 sont connues de D1 (voir figure 17, paragraphe [42]) ; et celles de la revendication 4 sont connues de D3 (voir figures 1-2,4) , l'homme du métier combinerait D1 et D3 pour permettre une saisie par les cotes ou la face supérieure de la boîte sans faire preuve d'esprit inventif.

Par conséquent, l'objet des revendications 2-5 manque d'activité inventive conformément à l'article 28 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.